



Genève, le 27 août 2013

**Parti du Travail**

*Section Genève*

25, Rue du Vieux-Billard  
Case postale 16  
1211 Genève 8  
022 321 79 58  
pdt-ge@bluewin.ch

**Aux représentant-e-s des  
médias**

**Communiqué de presse : soutien à la grève des employé-e-s de Partage**

Le Comité directeur du Parti du Travail, réuni en sa séance ordinaire le lundi 26 août, a décidé d'apporter son soutien le plus ferme à la grève initiée et poursuivie avec détermination par les chômeurs en emplois de solidarité employés par Cyclotri, émanation de Partage à qui la commune de Carouge sous-traite le ramassage de ses déchets.

Nous estimons que cette situation inacceptable est un cas paradigmatique des très mal nommés « emplois de solidarité », et qui n'ont de solide que le nom, et de la dérive d'une partie de ce que l'on nomme bien à tort « économie sociale et solidaire ». Introduits en 2008 à l'occasion de la modification de la loi cantonale sur le chômage en lieu et place des emplois temporaires cantonaux, les « emplois de solidarité » se révèlent à travers les salaires scandaleusement bas, les conditions de travail inacceptables et le comportement despotique de la direction mis en lumière par la courageuse grève des employés de Cyclotri être ce qu'ils sont et ce que nous avons dénoncé et combattu dès le début : un dispositif éhonté d'exploitation de chômeurs, des vrais emplois mais sans vrais salaires, un moyen pour l'Etat et les communes de sous-traiter à bas coût des tâches qui devraient être assumées par les services publics. Ces emplois de solidarité n'ont par contre aucun potentiel formateur ni de réinsertion ; ils rappellent en revanche à s'y méprendre l'exploitation esclavagiste des chômeurs qui existait en Angleterre au XIX<sup>ème</sup> siècle, aux temps les plus sombres du capitalisme sauvage, et qui pour les idéologues du PLR semble être la référence, car c'est à l'initiative des députés et des conseillers d'Etat de ce parti que le filet social indispensable de ce canton, conquis par les luttes de la classe ouvrière, a été transformé de plus en plus d'aide nécessaire aux personnes que cette société exclut en dispositif de leur exploitation.

Le Parti du Travail exige qu'il soit mis fin à cette dérive. Le « partenariat social et écologique » conclu entre la commune de Carouge et Partage est un cas de sous-enchère inacceptable. Car la voirie est une tâche de service public que les communes se doivent d'assumer et non pas sous-traiter. La commune de Carouge doit résilier son partenariat avec Partage, et réengager ses employés en emplois de solidarité au sein de la voirie communale, avec les salaires et les conditions de travail qui sont d'usage au sein de la fonction publique. Le système des prétendus emplois de solidarité en tant que tel doit être aboli. Nous lutterons pour que ce soit le cas et qu'à sa place soient rétablis les emplois temporaires cantonaux, qui eux étaient des vrais emplois avec des vrais salaires.

Pour le Parti du Travail

Alexander Eniline  
Secrétaire cantonal  
079 671 87 08